



Recouvrement de l'a s p a sur succession

Par **cresp**, le **04/03/2009** à **22:53**

OBJET: Sera -t-il procédé au recouvrement sur la succession de l'allocation de solidarité aux personnes âgées dans le cas suivant?

ELEMENTS D'APPRECIATION: _Allocataire née en 1908.

_Allocation reçue en 1975 à 67 ans.

_En 1983, à 75 ans,l'allocataire fait donation simple avec réserve d'usufruit,d'un appartement à ses 2 fils qui restent en indivision .

_En 2009, Valeur de l'appartement=160000 Euros.

_Les meubles de cet appartement appartiennent à l'un de ses fils qui y vit depuis 74 ans et s'occupe de l'allocataire, 101 ans et handicapée.

_A l'exclusion d'autres biens,l'allocataire possède 1500Euros sur son CCP.

Merci d'avance pour votre réponse